

DEC151236DR17

Décision portant nomination de Mme Céline Nicolle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°6552 intitulée Ethologie animale et humaine et nommant Mme Martine Hausberger en qualité de directrice ;

Vu la décision DEC141690INSB du 03 juillet 2014 portant cessation de fonctions de Martine Hausberger et nomination d'Alban Lemasson aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 03 juillet 2014 ;

Considérant que Mme Céline Nicolle a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 16 au 18 mars 2015 et du 01 au 03 avril 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Céline Nicolle, technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6552. Intitulée Ethologie animale et humaine, à compter du 04 avril 2015.

Mme Céline Nicolle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline Nicolle est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 mai 2015

Le directeur de l'unité

Alban LEMASSON

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy CATHELIN